



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

N°DEL 2025_07_082_10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2025

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Approbation des rapports annuels des administrateurs de la SPL Port
Héracléa - Exercices 2021, 2022 et 2023

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Jean-Michel VIGNAT	Laurence GIORGINI
Linda TRIBET	Matthieu TAROT
Robert DALMASSO	Chloé DE BROUWER
Michèle CAPDEVIELLE	Marie-Françoise CASADEI
Gabrielle DALMAS	Catherine BRUNETTO
Brigitte RINAUDO PINEAU	

Pouvoirs :

Stéphanie MECHIN donne procuration à Yves NONJARRET
Adama LACLAVERIE donne procuration à Pierre MONETON
Julie HIVERT donne procuration à Linda TRIBET
Bernard BRUNEL donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Michaël REBOTIER
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les rapports annuels des administrateurs de la SPL Port Héracléa pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Conformément au 14ème alinéa de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société publique locale.

Suite à un examen attentif des délibérations passées par le conseil municipal, il est apparu que les exercices 2021 à 2023 n'ont pas fait l'objet d'une délibération spécifique présentant le rapport de la SPL Port Héracléa.

Il vous est par conséquent proposé d'approuver les rapports établis par les administrateurs de la SPL Port Héracléa pour les exercices 2021 à 2023 et de donner quitus à ceux-ci.

Vu le rapport ci-dessus ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1524-5 en son 14ème alinéa ;

Vu la délibération n°87/2020 du 4 septembre 2020 désignant le représentant de la Commune du Rayol Canadel en qualité d'administrateur de la SPL Port Héracléa ;

Vu les rapports des administrateurs ci-annexés ;

Considérant qu'il convient de se prononcer, après un débat, sur les rapports écrits présentés en annexes,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

-**D'approuver** les rapports des administrateurs de la SPL Port Héracléa pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

-**De donner** quitus aux administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Le Conseil Municipal où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à la majorité avec 19 voix pour, 3 voix contre (Marie-Françoise CASADEI, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO) et 1 abstention (Matthieu TAROT)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

06 NOV. 2025



Conseil Municipal du 4 novembre 2025
N° DEL 2025_07_082_10

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agrée Egalité.com

99_DE-083-218300481-20251104-DEL2025_07_

Le 20 Octobre 2022.

*Port HERACLEA de Cavalaire
contact@port-heraclea.fr
M. Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE
Réf. : MEQF/VC/PORT/N°324
Réf. à rappeler dans toute correspondance*

**Rapport d'activité du Conseil d'Administration de la SPL Port Heraclea
concernant l'exercice 2021
4^{ème} exercice sur 12 mois**

Suivant l'article L225-17 du code du commerce et l'article L3131-5 du Code de la commande publique

Identité :

Inchangée par rapport à l'exercice précédent

Gouvernement d'entreprise (loi SAPIN II) :

Conseil d'administration :

Nombre d'administrateurs : 14 (12 représentants et élus de Cavalaire-sur-Mer, 1 représentant et Maire de La Croix-Valmer et 1 représentant et Maire du Rayol-Canadel),

Président Directeur-Général : Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire-sur-Maire.

La Direction Générale est exercée par le Président du Conseil d'Administration.

Nombre de conseils d'administration réunis en 2021 : 2

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions des mandataires sociaux suite aux élections de mars 2020 :

- Pour la commune de Cavalaire-sur-Mer ; (Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Brigitte DEFOND, Jean-Pascal DEBIARD, Philippe BURNER, Marie-Céline HUCK, Ghislaine NAVARRO, Christophe ROBIN, Carole MORTIER, Philippe VANDEVELDE, Catherine WYDOOGHE),
- Pour la commune de La Croix-Valmer, Bernard JOBERT, son Maire en exercice,
- Pour la commune du Rayol-Canadel, Jean PLENAT, son Maire en exercice,

Conventions réglementées :

- Délibération Municipale en date du 14 décembre 2017,
- Contrat de concession signé le 6 juillet 2018,
- Convention de mise à disposition du personnel de la commune du 23 juillet 2018, avenant n°1 exécutoire le 16 juillet 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

Contrôle analogue exercé par le Comité d'engagement composé de :

- 2 élus permanents ayant droit de vote, Philippe LEONELLI (Maire de Cavalaire-sur-Mer) et Olivier CORNA (1er adjoint et élu déléguer au Port de la commune de Cavalaire-sur-Mer),
- 2 techniciens ayant un rôle de conseil, sans droit de vote, Patrice VECCHI (Directeur Général des Services de la commune de Cavalaire sur Mer) et Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE (Directeur du Port Heraclea),
- En cas d'opérations effectuées par la SPL sur le périmètre géographique des deux autres communes actionnaires, présence de l'élu administrateur de la commune concernée avec droit de vote et d'un conseillé,
- Nombre de comités d'engagement réunis en 2021 : 9

Rémunérations des mandataires sociaux versées en 2021 :

- Jetons de présence = 0€,
- Rémunérations = 0€

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Aucun

Informations générales et faits marquants :

Contrôle analogue :

La Société Publique Locale Port Heraclea est une société publique « in-house ».

En effet, le contrôle exercé par ses actionnaires est équivalent à celui qu'il exerce sur leurs propres services. Ce contrôle est effectué par le comité d'engagement.

La continuité :

Convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des ZMEL du Rayol-Canadel pour la saison 2021 :

Principales caractéristiques :

- Période de mise à disposition a été du 01/07/21 au 31/08/21,
- Coût estimé ; 42.911€ TTC,
- Horaires de présence sur chacune des zones de 9h à 14h et de 16h à 20h avec un service de rade de 9h30 à 14h et de 16h à 19h30,
- 5 agents dont un hybride (Port/Zmel R-C) avec utilisation d'heures supplémentaires pour compléter le planning,
- Demande de contrôle des dispositifs d'ancre en milieu de saison opéré par le poseur car déchaussements signalés lors de précédentes exploitations,

DSP – AOT – Marchés Publics

Délégation de Service Public (DSP)

Avenant DSP concession d'avitaillement – Indice de révision de la redevance

La révision de la redevance sur la partie variable, livraison de carburant, utilisait un indice introuvable...

Il a été proposé l'Indice des Prix à la Consommation – Carburants

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT)

- *Mise en place de la gratuité Covid sur les terrasses complémentaires,*
- *Gestion des marchés forains nocturnes,*
- *Gestion des demandes de l'Office du Tourisme,*
- *Gestion des AOT*

Activités	Détails	Durées	Bénéficiaires
Location de bateaux	5 emplacements à flot de catégorie 8 m	3 ans	Sillage
Location de bateaux	5 emplacements à flot de catégorie 8 m	saison 2021	Sillage
Location de bateaux	57ml de pontons flottants et 55 m ² de terrasse	saison 2021	Silage
Location de bateaux	8 emplacements à flot de catégorie 8 m	saison 2021	Rent a boat
Transport de personnes	Mise à disposition d'un quai et le 9,5m ² de terre-plein	saison 2021	Vildor
Location, initiation et randonnées motonautiques	50 ml de pontons et 7,5 m ² de terre-plein	saison 2021	Holeshot
Gardiennage et entretien de jets ski et ESH	50 ml de pontons et 11,75 m ² de terre-plein	saison 2021	Holeshot
Location de bateaux	96 ml de pontons flottants et 29 m ² de terrasse	saison 2021	Locavalaire
Location de bateaux sans permis	120m ² + 13 m ² de terre-plein	saison 2021	Miss Boat
Randonnées maritimes en bateau	3,7m ² de terre-plein	saison 2021	Visite des calanques
Parachute ascensionnel et bouées	7,5m ² de terre-plein	saison 2021	Zen parasailing
wake board, Kite surf, bouées et mode de dépts urbains	7,5m ² + 22m ² de terre-plein	saison 2021	Session Gliss
Bar à produits de la mer	Espace de 40m ² avec cabane et terrasse	saison 2021	Amer Bar

Procédure d'achat

Une fiche de suivi de la demande est jointe à la commande.

Elle rappelle les principes de la commande publique, l'identification du demandeur, le motif de l'achat et la définition du besoin, le montant total HT de la commande, le nombre de fournisseurs consultés (pour les commandes inférieures à 10.000€ HT, si un seul fournisseur est consulté, il faut que le demandeur le justifie, pour les commandes comprises entre 10.000€ et 40.000€HT, il faut justifier si moins de 3 devis ont été joints), expliquer les critères de choix.

Le document est signé par le demandeur et son supérieur hiérarchique.

Les demandes ne peuvent être initiées qu'à partir du niveau Maître de Port Adjoint.

Illuminations de noël

Chaque année, le service animation de la commune dispose, sur le port, des illuminations de Noël. Les illuminations étant spécifiques au port et dans le périmètre concédé, il convient à la SPL de disposer d'un budget propre de location et d'investissement.

Il a été fixé le budget suivant

Location : Min 8.500€ / Maxi 14.000€

Achat : Min 2.500€ / 6.500€.

Convention avec la commune

Mise à disposition de personnel communal 2021 : 94.622,71€

La SPL ne dispose pas de moyens humains suffisant pour accomplir toutes ses missions.

Elle fait appel à la commune en cas de besoin. Les besoins sont soit récurrents (voirie et entretien ménager), soit ponctuels (commande publique, Informatique, Commande travaux neufs, Espaces verts, Bâtiments).

Dépenses de fonctionnement 2021 avancées par le budget principal : 51.805,57€

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

De même, la commune avance des dépenses de fonctionnement récurrentes (Prime d'assurance, Wifi, domaine internet, téléphone) ou ponctuels (honoraires avocats, avis d'appel d'offre).

Informatique

Une 3^{ème} webcam est active. Elle couvre le bassin Est.

Sanitaires

Les sanitaires du bassin Est ont fait l'objet d'un rafraîchissement avant l'été 2021;

Changement de formule du challenge Nauticspot :

Jusqu'à présent, le transpondeur était propriété des plaisanciers pour 159€ pour 2 ans d'abonnement.

Or, nous avons constaté des problèmes de fiabilité des batteries au-delà et la technologie n'est plus suivie.

Les capteurs pontons sont dorénavant propriété de la SPL. Un abonnement de 50€/an est appelé aux plaisanciers pour participer au challenge.

Convention avec Sailing Evasion

Monsieur CUINET a bénéficié, de nouveau, d'un tarif préférentiel sur la ZMEL (la longueur comme base de facturation pour la saison) en contrepartie de sorties au bénéfice du centre ado ; les 7, 8, 9 et 12 juillet 2021. Ces sorties sont appréciées par les jeunes du centre ado.

Le navire est, « MARACUJA II », un catamaran de compétition de 12,25 m de long par 6,84 m de large.

Il lui a été appliqué une facturation sur la base de la longueur (critère le moins discriminant), soit une catégorie 12 m au lieu d'une catégorie 28 (n'existant pas sur la ZMEL).

Social

- *Décès de Bruno FRENOY le 18 février 2021,*
- *Mise en place d'un organigramme fonctionnel,*
- *Election d'un Comité Social et Economique,*
- *Création d'un compte épargne temps (CET) ; 12 mois d'ancienneté, alimentation par : la 5^{ème} semaine, les jours conventionnels supplémentaires, les heures supplémentaires, avec un maximum de 70h ou 10j par an sans plafond,*

Investissements

Garages bleus

Effondrement d'une partie des plafonds des sanitaires de la Digue et dégradation des hourdis, linteaux béton, des appuis poteaux, de l'étanchéité de la toiture et des façades, Oxydation des aciers, fissurations des façades ont été constatées.

Le coût de la réhabilitation est estimé à 700.000€ HT (560.000€ + 140.000€)

Quai 14

Début de la destruction en fin 2021 (env. 500.000€ HT)

Brises clapots

En bout des quais 2 et 3 pour 61.000€ HT

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com



Livraison de Garantie d'Usage sur des emplacements non encore livrés. (CG)

Du fait du retard pris dans les travaux, quelques Garanties d'Usage n'ont pas pu être livrées le 1^{er} janvier 2020 au droit du quai Patrice Martin. Il s'agit de Garanties d'usage de catégorie 18, 21 et 24m.

Par ailleurs, des titulaires disposant de contrats 2025 en 18m et 21m et n'utilisant pas leurs droits, mettent à disposition les postes liés à leurs droits en espérant disposer de revenus locatifs.

Il leur a été proposé de leur garantir une indemnité à hauteur du montant des revenus qu'ils auraient perçu et d'accueillir, sur leurs droits, les nouveaux titulaires venant avec leurs navires.

La contre partie de la garantie de revenus est de ne pas disposer de navire sur leur droit.

Les travaux de confortement de la falaise ne sont pas pris en charge par la SPL.

Responsabilité sociale et environnementale de la SPL

Accès handicapés grâce à une potence lève-personne à quai

La demande venait d'un résident estival accidenté de la route.

Après un travail en commun, il a été proposé un accès vers une potence mécanique sur un ou plusieurs lieux, car elle est déplaçable (cale de mise à l'eau et quai de travail) et d'intégrer la place de parking PMR. Le dispositif sera opérationnel pour l'été 2022

Economie circulaire et recyclage

- *L'ancien quai 28, posé en 1991, a été recyclé ; une partie a été utilisée pour l'aménagement permettant d'accueillir 5 postes de 8 m attribués à Sillage au quai d'accueil Nord (1,5 module de 12m), et une seconde de 3,5 modules de 12 m à Mr Jérémy VANTOUROUX « Loups d'or » 83500 La Seyne sur Mer. Il l'a pris en l'état, gratuitement en contrepartie de l'évacuation,*
- *Signature partenariat de distribution de boudins de cheveux de lutte contre les pollutions aux hydrocarbures avec ECOFAIR et les « CAPISORB » en vente à la Capitainerie*

Contentieux

Soldé en 2021

Protocoles d'accord afin de libérer l'aire de travail d'une partie des 5 épaves

Bateaux	Propriétaires	Créances
Viking Tva	Le Bars	13 818,70 €
Bosco	Andalomo	7 803,60 €
Maxamlex	Decreton	6 463,00 €
Girolata	Volmer	5 748,50 €
Sea Fish	Duward	2 892,30 €
		36 726,10 €

En-cours

Christiane ERNOTTE et Pierre-Yves THIRIEZ, Tribunal Administratif de Toulon, Objet : Contrat de Garantie d'Usage.

Suite à l'audience au Tribunal Administratif de Toulon du 3 juin 2021, le tribunal a décidé de rejeter leur requête et les a condamnés à payer la somme de 1.000€ chacun. Les protagonistes ont fait, visa, deux associations de plaisanciers, appels des jugements.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com



Les comptes 2021

Le total bilan est de : **33.053.003€**

Le chiffre d'affaires s'établit à : **2.656.073€**

Le résultat est un bénéfice qui s'élève à : **36.217€**

La synthèse des comptes et le rapport du commissaire aux comptes est annexé au présent rapport.

Philippe LEONELLI
Président Directeur Général




**Rapport d'activité du Conseil d'Administration de la SPL Port Heraclea concernant
l'exercice 2022
4ème exercice sur 12 mois**

Suivant l'article L225-17 du code du commerce et l'article L3131-5 du Code de la commande publique

Identité :

Inchangée par rapport à l'exercice précédent

Gouvernement d'entreprise (loi SAPIN II) :

Conseil d'administration :

Nombre d'administrateurs : 14 (12 représentants et élus de Cavalaire-sur-Mer, 1 représentant et Maire de La Croix-Valmer et 1 représentant et Maire du Rayol-Canadel),

Président Directeur-Général : Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire-sur-Maire.

La Direction Générale est exercée par le Président du Conseil d'Administration.

Nombre de conseils d'administration réunis en 2022 : 2

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions des mandataires sociaux suite aux élections de mars 2020 :

- Pour la commune de Cavalaire-sur-Mer ; (Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Brigitte DEFOND, Jean-Pascal DEBIARD, Philippe BURNER, Marie-Céline HUCK, Ghislaine NAVARRO, Christophe ROBIN, Carole MORTIER, Philippe VANDEVELDE, Catherine WYDOOGHE),
- Pour la commune de La Croix-Valmer, Bernard JOBERT, son Maire en exercice,
- Pour la commune du Rayol-Canadel, Jean PLENAT, son Maire en exercice,

Conventions réglementées :

- Délibération Municipale en date du 14 décembre 2017,
- Contrat de concession signé le 6 juillet 2018 et avenant signé le 26 octobre 2022,
- Convention de mise à disposition du personnel de la commune du 23 juillet 2018, avenant n°1 exécutoire le 16 juillet 2020,

Contrôle analogue exercé par le Comité d'engagement composé de :

- 2 élus permanents ayant droit de vote, Philippe LEONELLI (Maire de Cavalaire-sur-Mer) et Olivier CORNA (1^{er} adjoint et élu délégué au Port de la commune de Cavalaire-sur-Mer),
- 2 techniciens ayant un rôle de conseil, sans droit de vote, Patrice VECCHI (Directeur Général des Services de la commune de Cavalaire sur Mer) et Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE (Directeur du Port Heraclea),
- En cas d'opérations effectuées par la SPL sur le périmètre géographique des deux autres communes actionnaires, présence de l'élu administrateur de la commune concernée avec droit de vote et d'un conseiller,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-083-218300481-20251104-DEL2025_07_

Nombre de comités d'engagement réunis en 2022 : 11

Sujets traités :

- Liste d'attente GU : La possibilité de rajouter une autre catégorie ultérieurement tout en gardant la date initiale de la première demande,
- Décès d'un titulaire de GU 2025 et sort des héritiers,
- Cohabitation pêcheurs occasionnels et activités portuaires : Limiter la tolérance de pêche à certains endroits en dehors des heures de trafic ; Quai Transports Maritimes, Quai d'accueil de la Capitainerie, Station d'Avitaillement, Quai de travail,
- Autorisation d'aménagement de l'entrée de Marine Plaisance financée par le Chantier Naval,
- Autorisation de dons de matériel mis au rebus,
- Demandes spécifiques de plaisanciers ou régularisations,
- Le stationnement,
- La protection des accès et des terrasses,
- Les heures de fermeture de quais et portillons,
- Programme Ecobleu,
- Choix des investissements (Pilotine, Etoiles de mer, Wifi, Ekkopol)
- Noms des nouveaux bateaux,
- Validation du plan d'action de la politique environnementale du Port,
- Validation des tarifs,
- AOT : Demandes de nouvelles activités ou de prolongation de la durée d'occupation (Bar à produits de la mer), circuit de voitures pour enfants, « baturier », conventions de mise à disposition à la commune d'espaces dédiés à l'animation touristique (Sainte Estelle et Grande Roue),
- Suivi des marchés et des travaux,
- Propositions des demandes de mécénats et de partenariats,
- Ressources humaines (Embauches, CSE...)

Rémunérations des mandataires sociaux versées en 2022 :

- Jetons de présence = 0€,
- Rémunérations = 0€

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Aucun

Informations générales et faits marquants :

Statistiques :

- Le port dispose de 1.123 places,
- 72% des postes sont compris entre 7m et 10m. La catégorie moyenne des postes est de 9m,
- 57% des postes sont en GU, 21% en FA, 11% sont saisonniers et 9% réservés aux professionnels,
- 50% des GU sont des 15 anset 23% arrivent à échéance le 13 août 2025

Sinistre principal

- Incendie navire « ISADORA IASOS » en Q 21 sur le quai Patrice Martin du 10 Octobre 2022,

Convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des ZMEL du Rayol-Canadel pour la saison 2022 :

Principales caractéristiques :

- Période de mise à disposition a été du 01/07/22 au 31/08/22,
- Coût refacturé ; **42.047€ TTC**,

DSP – AOT – Marchés Publics

Délégation de Service Public (DSP) :

- Avenant n°2 au contrat de concession de service du port de Cavalaire,

Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) :

- Gestion des marchés forains nocturnes,
- Gestion des demandes de l'Office du Tourisme,
- Gestion des AOT

AOT non mises en concurrence

TERRASSES RESTAURANT DOMAINE PORTUAIRE 2022						
<i>Etablissements</i>	<i>Exploitation</i>	<i>Terrasse</i>	<i>Terrasse</i>	<i>Tarifs HT</i>	<i>Terrasses Places Assises</i>	<i>Montant HT</i>
ANCRE BLEUE	du 01/04 au 15/06/2022 du 16/06 au 31/08/2022	18	18 m²	41,00 €		153,75 €
COTE A L'OS	Du 01/03 au 31/12/2022	65	65 m²	41,00 €		1 554,58 €
CYGNE D'ASIE	Du 01/03 au 31/12/2022	12	12 m²	41,00 €		492,00 €
DOLCE MAR	Du 01/03 au 31/12/2022	20,4	21 m²	41,00 €		861,00 €
GELATI AMORE	Du 01/03 au 31/12/2022	25,5	26 m²	41,00 €		1 066,00 €
IL DIVINO	Du 01/03 au 31/12/2022	72,4	73 m²	41,00 €		2 993,00 €
LA BRASSERIE	Du 01/03 au 31/12/2022	73	73 m²	41,00 €		2 993,00 €
LE BELLINI BELLAMIE AEA	Du 01/03 au 31/12/2022	17,8	18 m²	41,00 €		738,00 €
O PETIT BAR	Du 01/03 au 31/12/2022	9,4	10 m²	41,00 €		410,00 €
Le "PIZZIAOLE"	Du 01/03 au 31/12/2022	50	50 m²	41,00 €		2 050,00 €
						13 311,33 €

MARCHES NOCTURNES 2022

Zone	N° stand	Type de marchandises vendus	Type d'installation	Redevance Montant HT
SQUARE STE ESTELLE	1	Bijoux et accessoires bikers	3 m linéaire	1 122,00 €
SQUARE STE ESTELLE	3	Coiffure africaine	3 m linéaire	1 122,00 €
SQUARE STE ESTELLE	5	Vente de pralines et confiseries	3 m linéaire	1 122,00 €
SQUARE STE ESTELLE	6	Vente Produits Cosmétiques (savons et savons d'ânesse)	3 m linéaire	1 122,00 €
Espace Ludique	7	Caricaturiste	3 m linéaire	1 122,00 €
Espace Ludique	8	Articles de Magie	3 m linéaire	1 122,00 €
Espace Ludique	10	Bijoux Bohème, attrape rêve, plume cheveux	3 m linéaire	1 122,00 €
Espace Ludique	11	Bijoux et accessoires de mode	3m linéaire	1 122,00 €
Zone 1	12	Objets décoratifs et bijoux enfants phosphorescents	3 m linéaire	1 122,00 €
Zone 1	13	Vente de bijoux	3 m linéaire	1 122,00 €
Zone 1	14	Vente d'objets en bois flottés cadres, objets déco et luminaires, petite bijouterie naturelle	3 m linéaire	1 122,00 €
Zone 2	15	Tresses indiennes et bracelets fait main	3 m linéaire	1 122,00 €
Zone 2	16	Vente de bijoux	3 m linéaire	1 122,00 €
Zone 2	17	Fabrication et vente de bijoux Artisanaux (gravure perso porte clés, bracelet, médaille et colliers pierres	3 m linéaire	1 122,00 €
Côté Rhumerie	18	Produits Africiens	3 m linéaire	503,00 €
				15 089,00 €

AOT mises en concurrence

LOT	OBJET	Candidature retenue	Montant HT	
LOT A	5 Emplacements de Catégorie 8 m au quai d'accueil de la capitainerie	SILLAGE	10 215 €	
1	Un quai pour embarquer et débarquer des passagers et 9,5 m ² de terre-pleins pour l'emplacement d'un kiosque commercial.	SAS VILDOR	43 525 €	
2	50 mètres linéaires de pontons flottants dans Castillane, 7,5 m ² de terre-pleins pour l'emplacement d'un kiosque commercial et 8,5 m ² de terrasse afin d'y exercer l'activité de location, d'initiation et de randonnées motonautiques en jets ski et/ou ESH.	SAS HOLESHTO	13 695 €	
3	50 mètres linéaires de pontons flottants dans Castillane, 9,25 m ² de terre-pleins pour l'emplacement d'un kiosque commercial et 2,5 m ² de coffres afin d'y exercer l'activité de gardiennage et d'entretien de jets ski et/ou ESH.	SAS HOLESHTO	13 870 €	
4	96 mètres linéaires du ponton flottant de la passe EST pour y recevoir des navires de plaisance uniquement destinés à la location journalière, hebdomadaire ou mensuelle de navire avec permis et une terrasse de 29 m ² . 50% des navires mis à disposition devront être propriété du bénéficiaire (entièrre ou leasing).	SAS LOCAVALAIRE	19 502 €	
5	57 mètres linéaires du ponton flottant de la passe OUEST pour y recevoir des navires de plaisance uniquement destinés à la location journalière, hebdomadaire ou mensuelle de navire avec permis et une terrasse de 55 m ² . 50% des navires mis à disposition devront être propriété du bénéficiaire (entièrre ou leasing).	SAS SILLAGE	14 224 €	
6	Une partie de terre-plein portuaire d'une superficie de 120 m ² au niveau de la cale de mise à l'eau pour y recevoir une activité de location de bateaux sans permis et un emplacement pour un kiosque de 5 m ² et 8 m ² de terrasse.	SAS MISS BOAT	6 752 €	
7	Un emplacement pour un kiosque de 3.70 m ² pour uniquement commercialiser des randonnées maritimes en bateau.	BUTREAU J-M VISITE CALANQUES	1 258 €	
8	Un emplacement pour un kiosque de 5 m ² pour uniquement commercialiser des prestations de taxi boat (service de navettes) et location de bateaux avec et sans skippeur. Possibilité de disposer, sur la durée maximale d'exploitation, d'un emplacement à flots de catégorie 7, facturé en sus, pour exercer l'activité,	AGP BOATS	1 700 €	
9	Un emplacement pour un kiosque de 7,50 m ² et une terrasse de 22 m ² le long de la Castillane pour uniquement commercialiser des prestations de parachute ascensionnel, de bouées tractées et d'excursions à la carte avec skipper. Possibilité de disposer, sur la durée maximale d'exploitation, de 3 emplacements à flots (1 de catégorie 11m et 2 de catégorie 8m), facturés en sus, pour exercer l'activité,	ZEN PARASAILING	4 090 €	
10	Un emplacement pour un kiosque de 7,50 m ² et une terrasse de 22 m ² le long de la Castillane pour uniquement commercialiser des prestations de modes de déplacements urbains (trottinettes et skates électriques), Wake board, Kite surf, ski nautique, bouées tractées et vente accessoire. Possibilité de disposer, sur la durée maximale d'exploitation, de 2 emplacements à flots de catégorie 7 m, facturés en sus, pour exercer l'activité,	SESSION GLISS	4 090 €	
11	8 emplacements à flot de catégorie 8 mètres, au NORD-EST du Môle Marc Pajot du port Heraclea de Cavalaire, afin d'y recevoir des navires de plaisance uniquement destinés à la location journalière, hebdomadaire ou mensuelle et un espace à flot de 2m par 8m pour y disposer une plateforme flottante.	RENT BOAT WITH RUB	15 449 €	
12	Un espace de 47 m ² situé entre la halle aux pêcheurs et la première jardinière au Nord afin d'y exercer une activité de « Bar à produits de la Mer ». Pendant la période maximale d'activité, le bénéficiaire pourra disposer sur la surface, un kiosque de 8.75 m ² (3.50 m par 2.50 m). OPTION : Possibilité de faire une terrasse couverte	AMER BAR	4 222 €	
13	Une partie de terre-plein portuaire d'une superficie de 105 m ² au niveau l'esplanade Saint Estelle, à proximité du Centre d'Animation du Port, pour y recevoir une activité de « Circuit de voiture pour enfants ».	DUFFAUD Corinne	3 150 €	
14	Un emplacement pour un kiosque de 11.25 m ² et une terrasse avec places assises à ciel ouvert de 23 m ² , à proximité du Centre d'Animation du Port passage de la jardinière et le bord a quai proche du jeu de boule, pour y exercer une activité de fabrication et de vente à emporter de produits alimentaires non glacés.	SAS BLUE MARINE	REÇU EN PREFECTURE le 06/11/2025 Application agréée E-legalite.com 21_00-083-218300481-20251104-DEL2025_07_	160 364 €

Procédure d'achat :

Une fiche de suivi de la demande est jointe à la commande.

Elle rappelle les principes de la commande publique, l'identification du demandeur, le motif de l'achat et la définition du besoin, le montant total HT de la commande, le nombre de fournisseurs consultés (pour les commandes inférieures à 10.000€ HT, si un seul fournisseur est consulté, il faut que le demandeur le justifie, pour les commandes comprises entre 10.000€ et 40.000€HT, il faut justifier si moins de 3 devis ont été joints), expliquer les critères de choix.

Le document est signé par le demandeur et son supérieur hiérarchique.

Les demandes ne peuvent être initiées qu'à partir du niveau Maître de Port Adjoint.

Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

OBJET	Type	Procéd.	Attribution	TITULAIRE	Adresse	CP/VILLE	Durée	Fin marché	MONTANT MAXI HT
Installation et Fourniture de portails coulissants et portillons sur les quais	TRAVAUX	Procédure Adaptée	22/03/2022	GEM CLOTURES	385 Avenue Franklin Roosevelt	83130 LA GARDE	90 jours	fin mai	96 640 €
Travaux de rénovation structurelle des locaux de stockage zone-est du port Héracléa	TRAVAUX Marché à Bons de commande	Procédure Adaptée	05/08/2022	POUJOL Groupement avec TESSERA et STIR	990 Chemin de Sauvecane	13320 BOUC BEL AIR	Début des travaux estimé au 15/09/22	Fin des travaux	1 000 000 €
TRAVAUX DE RÉNOVATION DES SANITAIRES QUAIS D DU PORT HÉRACLÉA	TRAVAUX	Procédure Adaptée		SNEF Agence Marseille Tertiaire	45/47 Rue Gustave Eiffel	13010 Marseille	Début des travaux estimé au 15/10/22 - 3 mois	Fin travaux	99 940 €
PRESTATIONS DE SURVEILLANCE SUR LE DOMAINE PORTUAIRE DU PORT HERACLEA	SURVEILLANCE	APPEL D'OFFRE	16/12/2022	AES SUD EST	Espace Vernèdes II Chemin des Vernèdes	83480 PUGET SUR ARGENS	1 an	31/12/2023	200 000 €

Conventions avec la commune :

Mise à disposition de personnel communal 2022 : **5.295€**

La SPL ne dispose pas de moyens humains suffisant pour accomplir toutes ses missions.

Elle fait appel à la commune pour des besoins récurrents (voirie et Informatique).

Refacturation des caisses de retraite du personnel encore fonctionnaire : **49.430€**

De même, la commune avance des dépenses de fonctionnement récurrentes (Maintenance de la barrière d'accès Sainte Estelle, Prime d'assurance, Wifi jusqu'en avril, hébergement de domaine internet, téléphone) ou ponctuels (honoraires avocats).

Dépenses de fonctionnement 2022 avancées par le budget principal : **51.891€**

Informatique :

3 webcam sont actives (Quai Patrice Martin, Passe Tribord, Bassin Est)

Sanitaires :

3 sanitaires (Bassin Est, Capitainerie et Azuréva (Eté et régates)) et 2 sanisettes (Cale de halage et Casino de jeux) sont fonctionnels. Nettoyés tous les jours.

Challenge Nauticspot :

115 challenges réussis et 85.389,75€ TTC remboursés aux plaisanciers animant le port l'hiver.

Convention avec Sailing Evasion :

Monsieur CUINET a bénéficié, de nouveau, d'un tarif préférentiel sur la ZMEL (la longueur comme base de facturation pour la saison) en contrepartie de sorties au bénéfice du centre ado ; les 8, 11, 12 et 15 juillet. Ces sorties sont appréciées par les jeunes du centre ado.

Les navires sont « MARACUJA II et III », 2 catamarans de compétition de 12,25 m de long par 6,84 m de large.

Il lui a été appliqué une facturation sur la base de la longueur (critère le moins discriminant), soit une catégorie 12 m au lieu d'une fois et demi sa catégorie applicable pour les catamarans

Social :

- Départ d'Antoine ROYNEL,
- Servane DESAW l'a remplacé au poste de Maître de Port Adjoint,
- Embauche de Marie-Agnès MARC 01/06/2022, Responsable Juridique à 8H/S et de Manon MESNIL, contrat d'apprentissage Master chef de projet digital (RS, site, Accueil),

Investissements :

Immobilisations	Montants
Pontons panne 14 ©	584 802 €
Redevances d'amarrage ©	95 604 €
Portails et portillons	94 317 €
Barge Fimavise	87 302 €
Pilotine Capitainerie 6	32 909 €
Etanchéité garages ©	31 754 €
Chariot élévateur Toyota	28 769 €
2 étoiles de mers	27 074 €
Citroen C4	24 057 €
Mise en conformité électrique des panne	22 498 €
Assistance MOA sélection nouveau MOE ©	19 600 €
Assistance MOA sanitaires et garages ©	19 550 €
Structure et maçonnerie garages ©	18 188 €
Conseils juridiques ©	13 344 €
Installation wifi Web2France	10 715 €
5 rampes à jets ski	9 470 €
Contrôle technique garages ©	7 997 €
Elévateur PMR	7 582 €
2 robots nettoyeurs Ekkopol	6 280 €
Diagnostique amiante garages ©	3 310 €
Supports vélos	3 077 €
Renfort Angle de Quai	2 617 €
Branchemet d'eau	2 070 €
Ordinateur MPA plan d'eau	1 174 €
Tablette Galaxy S21 pointage	584 €
	1 154 644 €
Projet Ecobleu	794 149 €

Rebus	Montants	VNC
Installation wifi Orange	13 380 €	10 311 €
Dalle en béton + plaques	2 050 €	1 353 €
Disjoncteurs 125A-300mA	1 580 €	1 431 €
	17 010 €	13 095 €

Responsabilité sociale et environnementale de la SPL

Bénéficiaires	Type	Motif	Montant	Observations
SNSM	Mécénat	Sécurité	37 500 €	Participation à l'achat de la nouvelle vedette
Cavalaire Freestyle	Partenaire	Vie sportive	10 000 €	Compétition rempl. Jet Cup
Pan pot	Mécénat	Culture	3 646 €	Sonorisation feu 14,07,2022
Nœud pap	Mécénat	Vie sportive	1 800 €	Journée terre de jeux
Marine DELAVAL	Partenaire	Vie sportive	1 093 €	Vêtements floqués
Azur Sport Organisation	Mécénat	Culture	1 000 €	Ronde des pères noël
Caval'Air Jazz	Partenaire	Culture	1 000 €	Messages Publicitaires
Tremplin Rock	Partenaire	Culture	1 000 €	Messages Publicitaires
Club de Tarot cavalairois	Partenaire	Vie sportive	1 000 €	Masters de tarots 10 au 20,11,2022
Yacht Club	Mécénat	Vie sportive	150 €	Estimivoile
1001 Fleurs	Mécénat	Culture	91 €	Saint Pierre
Place Sainte Estelle	Mécénat	Culture	- €	Mise à disposition de l'Office de Tourisme
Grande roue - Parking Saint Pierre	Mécénat	Culture	- €	Mise à disposition de l'Office de Tourisme
			58 280 €	
		623300	6 686 €	
		623700	51 593 €	

Contentieux :

Soldé début 2023

Christiane ERNOTTE et Pierre-Yves THIRIEZ, Tribunal Administratif de Toulon, Objet : Contrat de Garantie d'Usage.

Suite à l'audience au Tribunal Administratif de Toulon du 3 juin 2021, le tribunal a décidé de rejeter leur requête et les a condamnés à payer la somme de 1.000€ chacun.

Les associations ADIC et APPC ont souhaité faire appel.

Elles ont été condamnées par la cour administrative d'appel de Marseille en date du 23 janvier 2023 au paiement des frais irrépétibles en application de l'article L.761-1 du code de la justice administrative à payer 2.000€ chacune.

Les 6.000€ de condamnation ont été versés sur le compte Garantie d'Usage.

Il n'y a plus de contentieux en 2023



**Rapport d'activité du Conseil d'Administration de la SPL Port Heraclea concernant
l'exercice 2023
5ème exercice sur 12 mois**

Suivant l'article L225-17 du code du commerce et l'article L3131-5 du Code de la commande publique

Identité :

Inchangée par rapport à l'exercice précédent

Gouvernement d'entreprise (loi SAPIN II) :

Conseil d'administration :

Nombre d'administrateurs : 14 (12 représentants et élus de Cavalaire-sur-Mer, 1 représentant et Maire de La Croix-Valmer et 1 représentant et Maire du Rayol-Canadel),

Président Directeur-Général : Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire-sur-Mer.

La Direction Générale est exercée par le Président du Conseil d'Administration.

Nombre de conseils d'administration réunis en 2023 : 2

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions des mandataires sociaux suite aux élections de mars 2020 :

- Pour la commune de Cavalaire-sur-Mer ; (Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Brigitte DEFOND, Jean-Pascal DEBIARD, Philippe BURNER (démissionnaire), Marie-Céline HUCK, Ghislaine NAVARRO, Christophe ROBIN, Carole MORTIER, Philippe VANDEVELDE, Catherine WYDOOGHE),
- Pour la commune de La Croix-Valmer, Bernard JOBERT, son Maire en exercice,
- Pour la commune du Rayol-Canadel, Jean PLENAT, son Maire en exercice,

Démission du conseil municipal de monsieur Philippe BURNER le 29.12.2023 remplacé par monsieur Stéphane ELUERE désigné par délibération du Conseil Municipal n°38 en date du 22 mars 2024 et proposé en Assemblée Générale de la SPL Port Heraclea en date du 25.06.2024.

Conventions réglementées :

- Délibération Municipale en date du 14 décembre 2017,
- Contrat de concession signé le 6 juillet 2018 et avenant signé le 26 octobre 2022,
- Convention de mise à disposition du personnel de la commune du 23 juillet 2018, avenant n°1 exécutoire le 16 juillet 2020,
- Convention de mise à disposition de monsieur Christian DEBIEUVRE, à compter du 1^{er} janvier 2023, en tant que chef du projet de requalification des infrastructures portuaires et maritimes dit « ECOBLEU ».

Contrôle analogue exercé par le Comité d'engagement composé de :

- 2 élus permanents ayant droit de vote, Philippe LEONELLI (Maire de Cavalaire-sur-Mer) et Olivier CORNA (1^{er} adjoint et élu délégué au Port de la commune de Cavalaire-sur-Mer),
- 2 techniciens ayant un rôle de conseil, sans droit de vote, Patrice VECCHI (Directeur Général des Services de la commune de Cavalaire sur Mer) et Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE (Directeur du Port Heraclea),
- En cas d'opérations effectuées par la SPL sur le périmètre géographique des deux autres communes actionnaires, présence de l'élu administrateur de la commune concernée avec droit de vote et d'un conseiller,

Nombre de comités d'engagement, faisant également office de Comité de Direction, réunis en 2023 :

7

Sujets traités :

En matière de fonctionnement de la SPL :

- Les partenariats avec : La Boule du Lys (Boule Lyonnaise), Marine DELAVAL (trail), CINEMARINE (images sous-marines), Cavalaire Jazz Festival (Festival de musique), Tremplins Rock avec l'Office Municipal de la Culture (Festival de musique), La course du Père Noël,
- Réflexion sur le co-financement de la vedette de l'Autorité Portuaire et l'Autorité Investie des Pouvoirs de Police Portuaire,
- Point sur les clients en liquidation judiciaire,
- Remplacement des locaux poubelle de la « Clé de sol » et de la « Côte à l'os »,
- Convention de mise à disposition de personnel avec la commune du Rayol-Canadel pour la saison 2023,
- Point sur les contrats de mise à disposition (GU et FA) retournés signés,
- Evocation des difficultés d'échanges et de communication avec la commune (Organigramme, travaux, finances, redevances domaniales),
- Déplacement des stations de gonflage des clubs de plongée dans les garages de la Digue,
- Gestion et encasement des cartes d'abonnement parking par la SPL,
- Gestion des pêcheurs amateurs sur le site avec des tolérances mises en place,
- Contrôle de l'arrêté sécheresse,
- Evacuation de la ZMEL de Cavalaire le 20 juin 2023,
- Poursuite du contrat de location à l'année aux descendants en cas de décès du titulaire,
- Vente d'une GU avec un navire de dimensions supérieures à la catégorie de GU,
- Adhésion à Territoire d'Energie Var pour le groupement d'achat d'électricité,
- Adhésion à « Alliance Posidonia » (protection des écosystèmes marins et littoraux),
- Tarifs 2024,

En matière Sociale :

- Point d'étape sur l'évolution interne de Max CELESTIN en tant que Maître de Port responsable de la Maintenance et de l'Entretien, évolution interne de Julien OLIVIERO (Electricien) et validation de leur promotion,
- Recrutement d'un marin pour remplacer le nouveau maître de port adjoint,
- Validation d'une demande de sanction d'un agent portuaire pour retards répétés,
- Proposition d'un accord sur le partage de la valeur,
- Indemnité liée à la fonction de Directeur-Général,
- Protocole transactionnel encours suite à la demande d'un agent portuaire

En matière d'évènements :

- Accueil du Catamaran de l'association MIRASETI pour le suivi des cétacés,
- L'accueil d'associations de plaisanciers de ports du département venant en rallye dans le port Heraclea,
- Accueil sur le parking Revest les 9 juin et 22 septembre de l'Apéro Deep organisé par l'ACAPIC,
- Animations d'été du Casino de jeux les 28 juillet et 14 août,
- Apéros pontons les 7 et 21 juillet, 4 et 18 août et 1^{er} septembre,
- Estivoiles les 15 juillet et 12 août organisées par le YCC et l'association des amis du port,
- Manifestation traditionnelle avec 4 danseurs organisée par « Cygne d'asie »,
- Conventions de mise à disposition d'espace pour le COF et d'un garage au service animation,

En matière de concession et Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)

- Renouvellement de l'activité « Marché Forain Nocturne », des autres AOT pour 2 ans, des garages à la SNSM et les Amis du Pointu pour 5 ans,
- Mise en œuvre de 3 lots de postes saisonniers pour les professionnels (36, 23 et 12 postes),
- Exonération de redevance de terrasse du restaurant « MONA CAFE » ; 295,20€ TTC car le repreneur n'a pu exercer que 4 midis du fait d'une procédure judiciaire demandant, sous astreinte, la fermeture de l'établissement,
- Autorisation de l'activité paddle électrique « FUN BEACH »,
- Agrandissement de la terrasse de « session gliss » de 3 à 12m²,
- Mise à disposition d'un garage à la commune pour une association caritative : Repair' Café,

En matière de travaux

- Suivi du chantier sanitaires et garages de la Digue Est,
- Prise en charge des loyers lors des travaux dans les garages de la Digue,
- Présentation du rapport d'analyse des offres après négociation et détail du choix du groupement de maîtrise d'œuvre retenu par la Commission d'Appel d'Offre,
- Gestion des terre-plein durant les travaux du projet Ecobleu,
- Synchronisation de la communication sur les travaux avec ceux de la commune,
- Garages et sanitaires : Mission complémentaire d'assistance aux opérations de réception, garantie de parfait achèvement, garantie de bon fonctionnement et décennale au bureau d'étude d'Enco,

Rémunérations des mandataires sociaux versées en 2023 :

- Jetons de présence = 0€,
- Rémunérations = 866,40€ nets suivant la délibération du conseil municipal n°82/2018 et du Conseil d'Administration du 05.12.2023,

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Aucun

Informations générales et faits marquants :

Statistiques :

- 1 113 emplacements avec 38.210 m² de surface utile dont 60% en GU et 40% en places publiques,
- La longueur moyenne est de 9,41m,
- La moitié des emplacements sont des catégories 7 et 8, 11% des places sont supérieures à 12 m
- Concernant les GU :
 - Un peu plus de 20% sont des GU à échéance 13.08.2025 (134),
- Concernant les places publiques :
 - 50% des places publiques et 11% des postes en GU sont facturés à l'année,
- Concernant les contrats saisonniers :
 - Les contrats saisonniers sont alimentés par le reste des places publiques et les mises à disposition de GU. La répartition des ventes s'effectue de manière équitable entre les places GU et les places publiques,
 - Les professionnels disposent de 84 contrats saisonniers longs (15/04 au 15/10) ; Cela représente 264 k€ de CA HT.
- Concernant le passage :
 - Pour la ZMEL, le mois d'aout représente 28% des passages durant la saison, 24% en juillet, 18% en juin et 14% en septembre. Le CA HT de la ZMEL est de 55 k€ réparti en 80% contrats saisonniers et 20% passages.
 - Pour le Port : les passages sur postes en GU représentent 71% du total et 68% des ventes de locations réalisées. Un gros travail est effectué en saison pour trouver des places à remplir (appel des titulaires de GU). Les plaisanciers sont encouragés à avertir lorsqu'ils ne rentrent pas le soir (Echobleu),
- Concernant l'aire de travail :
 - L'aire de travail (carénage et stockage) produit 29 k€ de CA HT hors DSP chariot élévateur (28k€),
 - le stockage de bateaux sur l'espace représente 8% du CA HT.

Sinistre principal

- Le navire « P'TIT PIERROT », un pointu de 1943 d'un pêcheur résident a coulé dans le port le 5 juillet,
- Les sanitaires d'Azuréva ont été vandalisés le 31 août,
- En octobre, du matériel maritime a fait l'objet d'une tentative de vol.

Convention de mise à disposition de personnel pour la gestion des ZMEL du Rayol-Canadel pour la saison 2023 :

Principales caractéristiques :

- La période de mise à disposition a été du 01/07/23 au 31/08/23,
- Coût refacturé : **47.304,16€ TTC**,

DSP – AOT – Marchés Publics

Délégation de Service Public (DSP) :

Pas de modification

Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) :

- Gestion des marchés forains nocturnes,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-083-218300481-20251104-DEL2025_07_

- Gestion des demandes de l'Office du Tourisme et de la commune,
- Gestion des AOT

Procédure d'achat :

Une fiche de suivi de la demande est jointe à la commande.

Elle rappelle les principes de la commande publique, l'identification du demandeur, le motif de l'achat et la définition du besoin, le montant total HT de la commande, le nombre de fournisseurs consultés (pour les commandes inférieures à 10.000€ HT, si un seul fournisseur est consulté, il faut que le demandeur le justifie, pour les commandes comprises entre 10.000€ et 40.000€HT, il faut justifier si moins de 3 devis ont été joints), expliquer les critères de choix.

Le document est signé par le demandeur et son supérieur hiérarchique.

Les demandes ne peuvent être initiées qu'à partir du niveau Maître de Port Adjoint.

Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)

N° MARCHÉ	OBJET	Type	Procéd.	Date engagmt consulta*	Date limite récep° offres	Ouverture et Adm Cand	Attribution	TITULAIRE	Date de notification	Durée	Fin marché	MONTANT HT
1/2023	FOURNITURE ET POSE DE PORTES DE GARAGES	TRAVAUX	Procédure Adaptée	27/01/2023	13/02/2023	16/02/2023	20/02/2023	SERRURERIE BV DEPANNAGE	6-mars-2023	Début des travaux estimé au 01/03/23 - 1 mois	Fin Travaux	109 600,00 €
2/2023	GARDES-CORPS-DIGUE-EST	TRAVAUX	Procédure Adaptée			ANNULE	CLASSER SANS SUITE					
3/2023	MISSION DE COORDINATION SPS TRAVAUX DE REDÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ESPACES SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER.	SERVICE	Procédure Adaptée	04/04/2023	25/04/2023	17/05/2023	17/05/2023	DEKRA	6-juin-2023			22 920,00 €
4/2023	MISSION DE COORDINATION SPS TRAVAUX DE REDÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ESPACES SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER.	SERVICE	Procédure Adaptée	04/04/2023	25/04/2023	17/05/2023	17/05/2023	VERITAS	6-juin-2023			60 790,00 €
5/2023	MISSION DE COORDINATION ENVIRONNEMENTALE TRAVAUX DE REDÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ESPACES SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER.	SERVICE	Procédure Adaptée	15/05/2023	15/06/2023		CLASSER SANS SUITE					
6/2023	MISSION DE COORDINATION ENVIRONNEMENTALE TRAVAUX DE REDÉPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ESPACES SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE-SUR-MER.	SERVICE	Procédure Adaptée	12/07/2023	08/08/2023	28/08/2023	28/08/2023	F-REG	18-sept.-2023			58 465,00 €
7/2023	LOT 1 - REALISATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES ET ANALYSE POLLUTION COMPLEMENTAIRES POUR LE REDEPLOIEMENT PORTUAIRE - ETUDES GEOTECHNIQUE	SERVICE	Procédure Adaptée	19/09/2023	10/10/2023	20/10/2023	20/10/2023	VINIRE GEOTECHNIQUE	3-nov.-2023			62 300,00 €
8/2023	LOT 2 - REALISATION DES ETUDES GEOTECHNIQUES COMPLEMENTAIRES POUR LE REDEPLOIEMENT PORTUAIRE - ANALYSE POLLUTION DE MATERIAUX	SERVICE	Procédure Adaptée	19/09/2023	10/10/2023	20/10/2023	20/10/2023	GINGER BURGEAP Région SUD EST	3-nov.-2023			6 351,00 €
9/2023	PRESTATION DE SURVEILLANCE SUR LE DOMAINE PORTUAIRE DU PORT HERACLEA	SERVICE	Procédure Adaptée	21/11/2023	12/12/2023	15/12/2023	15/12/2023	AES SUD EST	21-déc.-2023		1 an	171 539,95 €

La SPL est en groupement de commande avec la commune pour les illuminations de noël et la location de gros engins avec chauffeurs

Conventions avec la commune :

Remboursement de la mise à disposition de Christian Debieuvre en tant que chef du projet Ecobleu conformément à la convention du 25.10.2023 : **98.975€**

Refacturation des caisses de retraite du personnel encore fonctionnaire : **27.008,46€**

De même, la commune avance des dépenses de fonctionnement récurrentes (Maintenance de la barrière d'accès Sainte Estelle, Prime d'assurance, hébergement de domaine internet, insertion marchés publics, repas réunion de travail, téléphone) ou ponctuels (honoraires avocats).

Dépenses de fonctionnement 2023 avancées par le budget principal : **14.430,39€.**

La commune a mis à disposition de la SPL Port Heraclea le 16.11.2023, des immobilisations dont la Valeur Nette Comptable s'élevait au 31.12.2022 à **12.109.070,33€.** Un procès-verbal de constat a été effectué par maître Brigitte HIVONNAIT le 21.05.2024.

Informatique :

3 webcam sont actives (Quai Patrice Martin, Passe Tribord, Bassin Est)

Sanitaires :

3 sanitaires (Bassin Est, Capitainerie et Azuréva (Eté et régates)) et 2 sanisettes (Cale de halage et Casino de jeux) sont fonctionnels. Nettoyés tous les jours.

Challenge Nauticspot :

119 challenges réussis pour **96.549,25€ TTC** remboursés aux plaisanciers animant le port l'hiver.

Social :

- Promotion de Max CELESTIN en tant que Maître de Port et de Julien OLIVIERO en tant que Maitre de Port Adjoint,
- Embauche de Marc-Antoine MIRA comme Agent de Port en remplacement de Julien OLIVIERO promu.

Investissements :

Immobilisations 2023	Montants
TPFi - BOE ©	380 942 €
Tessera - second œuvre Garages ©	327 629 €
Stir - Renforcement et étanchéité Garages ©	326 819 €
Poujol - second œuvre Garages ©	320 334 €
Serrures BV - fermetures Garages ©	111 600 €
Redevances d'amarrage Ecobleu 2023 ©	100 383 €
Mise à disposition de Christian Debieuvre 2023 ©	98 975 €
Snef - Sanitaires Digue ©	90 817 €
Opsia - Géodétection ©	17 992 €
D'Enco - BOE Garages et sanitaires ©	16 600 €
Géotechnique ©	14 640 €
Locavalaire - Moteur Capitainerie II	8 874 €
ADS - Illuminations noël	7 191 €
Ginger - Etude pollution Marc Pajot ©	6 530 €
Socotec - CT garages ©	5 644 €
Eurofeu - Défibrillateurs	5 516 €
Maréva - compresseur plongée	3 160 €
Apte Immo - Amiante quais ©	2 622 €
Gem Clôture - DGD Portillons ©	2 324 €
Eurofeu - Plans de situation	2 154 €
Sur Mauvenu Avocat - Honoraires GU ©	2 000 €
Apple - Ordinateur	1 908 €
Alonso Garcia Avocat - Honoraires Garages ©	1 050 €
LDLC - Ordinateur	1 018 €
Office easy - Kandao	770 €
Bergon - Réservoir carburant	590 €
	1 858 081 €
© Projet Ecobleu	1 826 901 €

Remis à titre gracieux à la commune en 2023	Val. Ini.	VNC
Citroën Cactus	6 171 €	- €

Responsabilité sociale et environnementale de la SPL

Bénéficiaires 2023	Type	Motif	Montant	Observations
Boule du Lys	Partenariat	Vie sportive	2 000 €	Vêtements floqués
Marine DELAVAL	Partenariat	Vie sportive	1 000 €	Vêtements floqués
Azur Sport Organisation	Partenariat	Culture	1 000 €	Messages Publicitaires
Caval'Air Jazz	Partenariat	Culture	1 000 €	Messages Publicitaires
Tremplin Rock	Partenariat	Culture	1 000 €	Messages Publicitaires
1001 Fleurs	Mécénat	Culture	91 €	Saint Pierre
Place Sainte Estelle	Mécénat	Culture	- €	Mise à disposition de l'Office de Tourisme
			6 091 €	

Contentieux :

Soldé début 2023

Christiane ERNOTTE et Pierre-Yves THIRIEZ, Tribunal Administratif de Toulon, Objet : Contrat de Garantie d'Usage.

Suite à l'audience au Tribunal Administratif de Toulon du 3 juin 2021, le tribunal a décidé de rejeter leur requête et les a condamnés à payer la somme de 1.000€ chacun.

Les associations ADIC et APPC ont souhaité faire appel.

Elles ont été condamnées par la cour administrative d'appel de Marseille en date du 23 janvier 2023 au paiement des frais irrépétibles en application de l'article L.761-1 du code de la justice administrative à payer 2.000€ chacune.

Les 6.000€ de condamnation ont été versés sur le compte Garantie d'Usage.

Il n'y a plus de contentieux en 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_00-083-218300481-20251104-DEL2025_07_